



SNUipp-FSU Tarn, 201 rue de Jarlard, 81000 ALBI, 05 63 38 44 34, snu81@snuipp.fr

Déclaration préalable CAPD **Jeudi 6 octobre 2016**

En cette année 2016 où certain-es veulent mettre à mal les valeurs qui fondent notre République, il nous paraît grave que des responsables administratifs se refusent à appliquer la loi.

Les représentants des personnels élus doivent s'assurer que la gestion des carrières et les droits des personnels seront respectés. C'est dans ce but que nous siégeons à chaque CAPD.

Nous vous avons demandé de nous fournir dans les délais prévus par les textes réglementaires qui régissent cette assemblée les documents préliminaires nécessaires à la transparence des décisions.

Il est de votre responsabilité, Madame la Directrice Académique, d'organiser le travail de cette commission, d'en choisir les dates et de vous assurer que vous pouvez fournir les documents nécessaires en temps et en heure.

Le SNUipp-FSU est tout à fait conscient que cette responsabilité n'incombe pas aux personnels de la DSDEN. Nous sommes solidaires avec ces personnels qui ont vu leurs effectifs baisser comme dans toute la Fonction Publique. Ils n'ont plus les moyens humains de réaliser dans de bonnes conditions les tâches qui leur sont demandées.

Il devient récurrent, dans ce département, de devoir siéger sans avoir reçu les documents préparatoires 8 jours à l'avance. Le SNUipp-FSU ne siègera plus dans des réunions qu'il n'aura pas pu préparer. Nous refusons que les réunions paritaires deviennent de simples chambres d'enregistrement de vos décisions, sans prise en compte de l'expertise des élus du personnel.

Il est également déplorable que le SNUipp-FSU soit obligé d'adresser ses questions à Madame la Rectrice lorsque nos courriers restent lettres mortes à la DSDEN.

Aujourd'hui nous allons acter le départ en stage de collègues pour l'année scolaire en cours en toute illégalité.

En effet, l'article 7 du décret 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État

précise que « l'accès à l'une des formations pour le fonctionnaire n'ayant bénéficié d'aucune formation depuis 3 ans est prioritaire ». Aujourd'hui, les collègues concernés ne seront pas pris en compte. Nous saisissons à nouveau la CADA pour avoir accès à la liste des collègues n'ayant pas eu de stage de formation professionnelle depuis 3 ans. Dans le Tarn aussi la loi doit s'appliquer.

Alors même que dans le Tarn l'année dernière, certains collègues se voyaient reprocher de ne pas suivre les règles, vous n'hésitez pas à contourner la loi. Monsieur de Lafontaine ne disait-il pas dans « Les animaux malades de la peste » que « selon que vous serez puissant ou misérable les jugements de cour vous rendront blanc ou noir ».

La formation continue, en nombre de jours, est bien maigre cette année. Les stages sont trop courts, ils n'offrent pas la possibilité de prendre du recul par rapport à sa classe et à ses propres pratiques, d'échanger entre collègues ni d'approfondir sa réflexion.

Si nous pouvons noter, sur l'année scolaire 2015-2016, une diminution du nombre de stages annulés, cette année s'annonce particulièrement difficile faute de BD en nombre suffisant et les stages risquent d'être rapidement annulés. Nous saluons ici la volonté de nos collègues qui ne se découragent pas et continue néanmoins de postuler, preuve de leur attachement à la qualité de leur profession.

Pour mémoire, les calculs de la FSU montrent en effet que parmi les 322 postes manquants dans le Tarn pour une vraie refondation de l'école, figurent 32 postes pour simplement reconstituer une brigade de formation continue équivalente à 2% du nombre d'enseignant-es du département.

Par ailleurs, comment parler de priorité au primaire quand les enseignant-es ont été obligés de télécharger et d'imprimer les nouveaux programmes et les lourds documents d'accompagnement.

Nous demandons donc encore une fois un plan de formation continue de grande ampleur pour la maternelle et l'élémentaire ainsi que la diffusion papier des programmes et des documents d'accompagnement.

Concernant le manque de personnels, la situation est inédite et particulièrement alarmante cette année dans notre département avec une situation de déficit et des recrutements de contractuels dès la rentrée. Le SNUipp-FSU dénonce cette politique de précarisation de notre métier alors que d'autres solutions, bien plus respectueuses des personnels et des usagers de notre Service Public d'Éducation, sont possibles :

- des inéats (2 au moins à notre connaissance) étaient possibles puisque les collègues concernés avaient obtenu l'exéat de leur département d'origine, mais vous avez refusé ces demandes.

- des recrutements sur la liste complémentaire du concours ont été autorisés par le ministère, suite aux multiples interventions et actions (pétition entre autres) du SNUipp-FSU. Depuis cette annonce du ministère, nous n'avons rien vu venir dans notre département, alors que 4 recrutements avaient été opérés avant la rentrée et que la liste complémentaire est encore bien fournie.

Nous tenons pour finir à porter votre attention sur la consigne lancée par le SNUipp-FSU de ne plus faire les heures d'APC.

En effet, dans le Tarn, nombre d'enseignants ont décidé de suivre cette consigne nationale, montrant ainsi la nécessité d'ouvrir une réflexion sur l'intérêt du maintien de cette mesure qui impose une heure de travail supplémentaire aux élèves déjà en difficulté et qui n'a toujours pas montré son efficacité.

En effet, la mise en place de cette mesure qui a participé à l'étiollement des RASED ne fait que surcharger encore le temps des enseignants qui réalisent bien plus que leur 108h annuelle obligatoire.

Le SNUipp-FSU a chiffré que les 10 minutes d'accueil, non prévues dans les ORS constituent déjà 54h de travail en plus, non compté et pourtant effectué par chaque enseignant.

Par conséquent le SNUipp-FSU soutiendra tous les collègues qui auront suivi cette consigne nationale de boycott des APC.